

## SUD INTERPELLE LES ELU-ES

Depuis plus de 4 ans, la rémunération des fonctionnaires n'a pas évolué à La Poste. Pourtant, partout ailleurs les fonctionnaires ont pu bénéficier de la réforme portant sur la revalorisation des grilles indiciaires B et C, mises en place par le gouvernement.

C'est le cas par exemple chez Orange où a eu lieu une retranscription intégrale de cette réforme et cela sans accord.

Quelles raisons poussent donc les dirigeant-es de l'entreprise à ne pas transposer cette réforme ? Impossible de le savoir. Il est vrai que les plus hauts salaires de l'entreprise ne se sentent pas vraiment concernés : leur rémunération ne dépend pas des grilles fonction publique...

**Face à tant d'injustice SUD PTT a interpellé  
les député-es et le ministère de tutelle de La Poste.  
Alors que les fonctionnaires perdent du pouvoir d'achat depuis quatre ans,  
ne rien faire est tout bonnement incompréhensible !  
Certains élu-es nous ont déjà répondu.**

Question n° 2014-41-00312 : du :

Mme Marie-Odile Bouillé alerte Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la non application à La Poste des mesures bas salaires décidées par le gouvernement en janvier 2014 pour les agents de catégorie B et C de la fonction publique. Une négociation au sein de La Poste s'est engagée au printemps 2014 sur la transposition du décret mais au dernier moment la direction de l'entreprise a fusionné ce projet négocié avec le "Pacte social", projet d'accord sur l'avenir de La Poste. Celui-ci étant rejeté par les organisations syndicales, c'est l'ensemble des dispositions négociées qui sont rejetées au détriment des plus bas salaires de l'entreprise qui compte encore 50% de son effectif sous statut fonctionnaire. Elle lui demande ses intentions pour faire en sorte que La Poste applique les mesures "bas salaires" du décret de janvier 2014 dont l'application ne peut être conditionnée à l'acceptation d'autres accords sans lien entre eux.

Gisèle BIEMOURET Députée du Gers Vice Présidente du Conseil Général »  
QUESTION ECRITE à Marylise LEBRANCHU

Mme Gisèle Biemouret attire l'attention de Mme la Ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la non application à La Poste des mesures bas salaires décidées par le Gouvernement en janvier 2014 pour les agents de la catégorie B et C de la Fonction Publique. Une négociation au sein de La Poste s'est engagée au printemps 2014 sur la transposition du décret mais au dernier moment la direction de l'entreprise a fusionné ce projet négocié avec le « Pacte social », projet d'accord sur l'avenir de La Poste. Celui étant rejeté par les organisations syndicales, c'est l'ensemble des dispositions négociées qui sont rejetées au détriment des plus bas salaires de l'entreprise qui compte encore 50% de son effectif sous statut fonctionnaire. Elle lui demande ses intentions pour faire en sorte que La Poste applique les mesures « bas salaires » du décret de janvier 2014 dont l'application ne peut être conditionnée à l'acceptation d'autres accords sans lien entre eux.

**SUD maintiendra la pression jusqu'à ce que les fonctionnaires  
obtiennent ce qui leur est dû...**



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel : 0144621200

contact : sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

